

Assemblée des délégués du 25 novembre 2022

Partie 1 (17h30 – 18h05)

1. Salutations

Stéphane Darbellay ouvre la 34^{ème} AD de l'AVECO et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie également M. Frédéric Moix pour sa disponibilité et pour la mise à disposition de ses locaux et lui cède la parole.

M. Moix dit quelques mots de bienvenue et nous souhaite une bonne assemblée.

Stéphane Darbellay explique ensuite le déroulement de l'AD en trois parties et présente ensuite les membres du comité.

- Larissa Léger, présidente de la commission AC&M
 - Xavier Frossard, vice-président et caissier
 - Noriane Baruchet
 - Julie Cacheiro, déléguées AMES,
 - Françoise Métrailler, présidente de la commission EF et députée au grand conseil
- toutes deux excusées ce soir
- et Stéphane Darbellay, président.

Il profite de ce début de séance pour remercier tous les membres du comité pour leur travail assidu, leur aide dans l'organisation des différentes assemblées, leur engagement pour l'enseignement valaisan mais aussi et surtout pour leur bonne humeur et leur soutien.

Il propose de nommer deux scrutateurs pour l'assemblée et invite Larissa à faire passer la liste des présences.

Il explique que la dernière assemblée n'a pas pu être tenue en présentiel et qu'il n'y a donc pas eu de PV. Les résultats des votes vous seront présentés lors de la deuxième partie. Deux membres ont formulé des remarques à cette occasion. Il tentera de leur répondre durant la partie information qui suit.

2. Informations

« Le partenariat ainsi que les discussions et échanges entre le service et les associations ont notamment permis la mise en place de différents groupes de travail. Ces derniers ont pour objectifs d'apporter des améliorations ou modifications permettant un développement positif des structures et écoles du secondaire I.

Lors de la dernière AG, nous vous avons dit que le comité suivrait de près le besoin d'un référent efficace (avec du temps à disposition) pour les élèves. Deux Groupes de travail viennent d'être formés. Un pour la gestion du temps de travail, l'autre pour une refonte du cahier des charges. Nous sommes représentés dans ces 2 GT et ne manquerons pas de défendre nos intérêts. Nous vous tiendrons évidemment au courant de l'avancée des discussions via vos délégués responsables.

a. GT Loi sur le CO

Démarche

Pour rappel, lors de l'AD 2019, nous avons annoncé que le DEF mettait sur pied un groupe de travail en charge d'évaluer l'efficacité des nouvelles dispositions introduites par la loi sur le CO du 10 septembre 2009, en particulier le soutien scolaire hors temps de classe, des études dirigées, des disciplines accentuées, du projet personnel, des groupes hétérogènes en langue, de l'orientation professionnelle.

Ce groupe de travail est actuellement en fonction et a pris quelques décisions. Elles seront prochainement soumises au chef de service, chef de département et devront certainement passer la rampe du Grand Conseil.

Voici dans les grandes lignes ce qui sera proposé :

N'hésitez pas en cas de question à intervenir à la fin de cette brève présentation.

Les lignes principales de la LCO ne sont pas remises en question et une réforme en profondeur du CO n'apparaît pas nécessaire. Toutefois le groupe est d'avis qu'il faut adapter le dispositif du secondaire I pour considérer l'évolution des réalités pédagogiques dont les principales sont :

- la multiplication des élèves aux bénéfices de mesures particulières qui ont rendu l'hétérogénéité encore plus difficile et complexe à gérer
- un niveau d'exigence du PER élevé dans toutes les disciplines qui pègre l'acquisition de certains fondamentaux par les élèves les moins scolaires.
- L'introduction du numérique

Parmi les thèmes que nous avons abordés, voilà quelques points sur lesquels l'AVECO s'était clairement positionnée (repris de l'AD 2020) :

- Nous avons notamment soutenu la nécessité d'une modification des conditions de promotion entre la 9CO et la 10CO. Ce changement n'a pas été retenu pour l'instant dans les modifications proposées par le groupe de travail.

- La gestion de certaines classes est devenue extrêmement difficile en raison de la multiplication des mesures à appliquer. La solution à cette problématique n'est pas uniquement une meilleure formation des enseignants à l'hétérogénéité ou à la différenciation.
 - Voici quelques améliorations proposées par le GT :
 - Effectifs de classes de bases réduits (compris normalement entre 16 et 20 élèves) sauf cas particulier...
 - Effectifs des groupes de niveau 2 réduits
 - Augmentation de la dotation en heure de soutien et étude dirigée
- Cours EDC : Un nouveau moyen d'enseignement est en place en 9 et 10CO. Il suivra l'année prochaine en 11CO. Les enseignants sont formés et la méthode semble donner satisfaction.
- L'article 27 de la LCO (particularités de la 3CO ! 11CO)
 - Il sera complètement réécrit et simplifié pour permettre des modifications futurs (adaptations) par ordonnance.
- Le profil des élèves entrant en enseignement spécialisé a amené son lot de discussion. D'une même voix la CODICOVAR, les inspecteurs, l'OES, l'AVECO ont signalé que des élèves redoublant une deuxième fois en raison d'un manque flagrant de travail n'avaient rien à faire en enseignement spécialisé.
 - Augmentation de la dotation pour les CO des heures de soutien-Études dirigées.
- La problématique du transfert de charge des CO vers les EPP a aussi été discuté. L'article 59 de la LCO a clairement manqué son objectif. Doit-on assouplir les conditions de reprises de la 11CO. Cette question est encore en discussion au sein du groupe mais le GT ne veut pas créer de problèmes supplémentaires avec des élèves peu motivés. (décision donnée à l'inspecteur)

Suite des travaux

- Présentation des projets au chef de service et chef du département (fin de l'année/début 2023)
- Reprise des séances en janvier 2023 pour la suite

b. GT élèves difficiles (intégré au GT LCO)

Le GT propose de donner des périodes dévolues à la gestion des élèves à situation particulières à disposition des CO (fonction et cahier des charges à définir). Pour les grands CO, cela devrait correspondre à 2% de l'effectif. Pour les petits CO, une analyse qualitative par les inspecteurs respectifs sera effectuée.

c. Gpil éducation numérique

Je vous montre ici, pour que vous puissiez vous faire une idée, ce qui est prévu pour la formation des F1. Elle est prévue sur 3 ans et devrait démarrer dès janvier 2024. Cette date n'est pas gravée dans le

marbre et le groupe se réunit encore régulièrement pour adapter le plan de formation aux réalités du terrain. La grille horaire devra être modifiée pour permettre l'introduction d'une période d'informatique en 10CO. Une solution a été trouvée par le groupe et elle sera présentée au chef du département pour approbation. »

4. divers

Stéphane Darbellay présente ensuite quelques diverses informations :

- Renchérissement :
 - La FMEP travaille actuellement sur ce point. Elle a demandé au Conseil d'Etat le plein renchérissement. Actuellement, aucune décision ferme n'a été annoncée. Mme Volpi reviendra entre autres sur ce sujet durant la 3^{ème} partie de l'AD.
- Annualisation du temps de travail (au lieu des 38 semaines)
 - Ce thème sera travaillé en collaboration avec la FMEP dans le groupe sur la gestion du temps de travail.
- Caisse de retraite :
 - Selon une demande parvenue de la base lors d'une des dernières AG, l'AVECO a défendu malgré bon nombre de réticences la possibilité de retirer un capital supérieur au 25% actuels au départ à la retraite. La caisse a suivi notre argumentaire et donnera la possibilité de retirer jusqu'à 50% de l'avoir en capital à partir de janvier 2024.

Partie 2 (18h05 – 18h20)

Salutations

Stéphane Darbellay salue tous les délégués et leur souhaite la bienvenue à Sierre.

1. Approbation du PV

L'ordre du jour est accepté.

L'AD 2021 n'avait pu être tenue en présentiel à cause de la pandémie. En lieu et place, un questionnaire avait été proposé aux délégué-e-s. Stéphane Darbellay montre les résultats des votes sur les objets proposés dans le questionnaire et remercie tous les délégué-e-s qui ont répondu au questionnaire.

2. Ratification du choix des membres du comité

Le comité cantonal est composé de six membres : quatre du Valais romand et deux du Haut-Valais. En 2022, des modifications sont intervenues dans la composition du comité cantonal. Messieurs Michel Furrer et David Rey, les co-présidents ont cédé leur place. Ils sont vivement remerciés pour leur engagement et leur travail au sein de l'AVECO.

Deux places sont donc à repourvoir dans le comité cantonal. L'AVECO propose Noriane Baruchet, enseignante au Cycle d'Orientation d'Ayent, membre du comité AVECO.

Cette proposition ainsi que la composition du comité cantonal pour l'année 2022-2023 sont acceptée par acclamation.

3. Rapport du caissier

Monika Jäger fait son rapport des comptes 2021.

4. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes

Les vérificateurs approuvent les comptes et recommande à l'assemblée d'en faire de même. L'assemblée les approuve. Stéphane Darbellay remercie Monika Jäger pour son travail.

5. Cotisations et budget

Monika Jäger présente les budgets 2022 et 2023 qui sont acceptés par l'assemblée.

6. Propositions des sections

Lors de la première partie, les 2 sections ont abordé différents thèmes. Trois thèmes ont été retenus pour la partie avec les invités : la LCO, les élèves au comportement inadapté et la revalorisation de la profession.

Stéphane Darbellay encourage vivement les délégué-e-s à poser leurs questions à la fin de la partie officielle. Les invités seront à disposition pour y répondre.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue, Stéphane Darbellay clôt la 2^e partie de l'assemblée.

Partie 3 (18h30 – 19h45)

1. Salutations

Stéphane Darbellay salue tous les invités et leur souhaite la bienvenue. Il excuse les absences de Monsieur Christophe Darbellay, Conseiller d'état, de Monsieur Pierre Berthod, Président de la ville de Sierre, de Monsieur Patrice Vernier, Directeur de CPVAL et de Madame Dagmar Rösler, Présidente de LCH.

2. Rapport du comité cantonal

Avant d'aborder le rapport du comité cantonal, Stéphane Darbellay remercie le Service de l'Enseignement pour sa disponibilité, son ouverture au dialogue, pour son engagement à trouver les meilleures solutions aux problématiques touchant l'école valaisanne.

GT loi sur le CO : le groupe de travail est en réflexion. Plusieurs décisions ont toutefois été prises. Elles sont validées par le GT mais doivent encore passer plusieurs étapes : acceptation par les autorités (Chef de Service et Chef de Département) et par le Grand Conseil. En voici une liste non exhaustive :

- Le GT a dû plancher sur une première problématique, l'introduction du numérique. Dans le valais romand, 2 heures d'informatique devraient être ajoutées à la grille des élèves au CO, une en 9CO et une en 10CO. En 9CO, elle est déjà à la grille. Il reste donc à trouver une solution pour la 10CO. L'informatique devrait prendre la place d'une heure de science, déplacée en 11CO, prenant quant à elle la place de la discipline accentuée vouée à disparaître. La grille horaire sera donc modifiée dans les 2 parties linguistiques du canton, avec quelques différences.
- Le GT a également mis le doigt sur le fait que l'hétérogénéité des classes a été amplifiée par l'explosion des élèves aux bénéfices de mesures. Ce fait rend la différenciation de plus en plus difficile voire parfois impossible. Une réflexion de fond, sur les structures ainsi que les normes d'organisation, est actuellement menée. Elle proposerait quelques mesures visant à venir en aide aux élèves en difficulté, aider les enseignants à mettre en place plus facilement une différenciation et soulager les enseignants spécialisés... Il faut que les solutions retenues ne soient pas des pansements sur une jambe de bois.

Élèves au comportement inadapté : le groupe de travail en charge de ce dossier a terminé son mandat. Les propositions issues de leurs réflexions ont été intégrées au GT de la LCO.

Actuellement, 2 CO testent un projet pilote avec des enseignants expérimentés et motivés engagés par leur Direction pour aider leurs collègues à gérer ces élèves. Monsieur le Chef de Service vous en dira certainement quelques mots lors de sa prise de parole. Ce projet semble très intéressant. Il ne réglera malheureusement pas toutes les problématiques rencontrées par les enseignants. Pour n'en citer que quelques-unes, élèves perturbateurs voire violents, élèves en rupture ou phobie scolaire, nombreux élèves au bénéfice de mesures, TSA, HPI, etc.

Ces problématiques sont préoccupantes et méritent des mesures à la hauteur du défi à relever. Stéphane Darbellay rappelle à M. le Chef de Service que les réflexions de l'AVECO ne sont guidées que par un objectif : permettre aux enseignants de pouvoir faire au mieux leur travail et offrir à tous les élèves les meilleures conditions d'apprentissage possibles. Il y a urgence s'il l'on ne veut pas voir de

nombreux enseignants épuisés baisser leur temps de travail ou jeter l'éponge pour embrasser une nouvelle carrière.

Attractivité de la profession : Simon Wassmer pointe différents freins à l'attractivité : augmentation de la charge de travail administratif, encadrement insuffisant des élèves en rupture, le salaire qui n'est pas très élevé surtout en relation avec celui du Secondaire 2.

Stéphane Darbellay remercie Simon et passe la parole à **M. Jean-Philippe Lonfat**, Chef du Service de l'enseignement.

M. Lonfat salue les personnes présentes en leurs titres et fonctions et fait état de la situation, tendue à plusieurs égards, que vit l'école valaisanne.

Depuis trois ans, le SE vit au rythme des crises. En premier lieu, la crise COVID qui laisse une jeunesse chahutée, malmenée, parfois en décrochage scolaire. L'école valaisanne investit plus que jamais dans l'enseignement spécialisé, dans les structures d'aide (+ 6 millions en 2021, + 3 millions en 2022). Monsieur Lonfat insiste sur cette situation difficile vécue par les élèves. Il faut encadrer ces jeunes au mieux. Il remercie ses collaboratrices et collaborateurs pour leur investissement et les enseignants pour la bienveillance dont ils font preuve à l'égard des élèves.

Le conflit ukrainien constitue bien sûr une autre crise majeure qui a également des répercussions sur l'école valaisanne. Environ 260 élèves ukrainiens étaient là en septembre, 390 à la fin novembre. On nous annonce des élèves venant encore de Syrie. La situation est tendue, mais le SE fait en sorte d'octroyer des ressources supplémentaires pour y faire face.

Troisième situation anxiogène : la crise énergétique annoncée, la crise climatique.

Monsieur Lonfat regrette le fait que nous manquions d'informations sur l'évolution de ces situations difficiles. Nous avançons souvent dans le brouillard. Le SE veille toutefois à garantir la continuité de l'école. On ne doit pas revivre la fermeture des écoles comme au printemps 2020.

Loi sur le CO et dossier des élèves difficiles : il n'y a pas de volonté de la part du SE de charger davantage la grille horaire des élèves. Une redéfinition des études dirigées est en cours : au lieu d'attribuer des heures en fonction du nombre d'élèves par établissement, on attribuera une période d'étude dirigée par classe. Des enseignants-ressources du vivre-ensemble (ERVE) sont apparus dans une quinzaine d'établissements pour aider des enseignants à gérer des élèves difficiles. Un groupe de travail (MM. Nicolas Rey-Bellet, Nicolas Theux, Pierre Antille et Guy Dayer) planche sur un projet pilote qui vise à trouver des solutions pour accompagner les élèves du CO en rupture psychologique, en rupture scolaire. Le SE ne veut pas faire entrer dans l'école des travailleurs sociaux. L'école doit être laissée aux enseignants et il faut privilégier le travail en réseaux pour résoudre les conflits.

L'enseignement spécialisé fait aussi l'objet d'une analyse approfondie. Il semble que nous soyons allés trop loin dans l'élaboration d'un catalogue de mesures d'accompagnement. Il convient sans doute de revenir à un socle de base, à des choses simples pour que la différenciation ne devienne pas la quadrature du cercle. Monsieur Lonfat a visité des classes passerelles à Martigny dans lesquelles des élèves se retrouvent, après le CO, évalués en français avec un niveau de 3H... Voilà qui interpelle et qui demandera de la créativité pour trouver des solutions. Il faudra sans doute amener une catégorie d'élèves du CO (élèves en difficulté) vers plus d'activités professionnalisantes, ce qui impliquera une redéfinition du temps de travail. Il n'est pas nécessaire de révolutionner la loi sur le CO pour atteindre ces objectifs. Les groupes de travail montrent que l'on peut évoluer, se montrer créatifs tout en se conformant à la loi sur le CO.

Dernier point abordé par M. Lonfat, le sondage de satisfaction du personnel enseignant. Un institut externe a été mandaté pour établir une comparaison intercantonale des conditions salariales et des

conditions de travail des enseignants. Conclusions : au secondaire II, les conditions sont bonnes. Au niveau du CO, les Valaisans se situent plutôt dans le haut des échelles salariales et les conditions de travail (horaire, ...) sont jugées bonnes. C'est surtout au niveau de l'école primaire que des efforts doivent être menés tant pour le salaire que pour le temps de travail. Sur la base de cette étude comparative intercantonale, le SE a imaginé des mesures favorisant l'attractivité de la profession : des mesures sur le temps de travail en primaire (+ renforcer le titulariat), des mesures pour renforcer les Directions d'établissement, pour mieux accompagner les élèves en rupture au CO, des mesures visant des baisses d'effectifs en classes. Des mesures qui se chiffrent à plusieurs dizaines de millions.

Monsieur Lonfat insiste sur le fait que l'attractivité de la profession est aussi liée à l'image qu'on en donne. Et là, le rôle de l'enseignant est primordial : image donnée aux élèves, aux parents d'élèves, etc. La presse n'est pas toujours tendre avec les enseignants, mais le SE défend autant que faire se peut l'image de l'enseignant.

Le Chef du Service de l'enseignement se réjouit du fait que son budget n'a pas été entamé et reste confiant pour la bonne conduite des nombreux dossiers en cours.

Stéphane Darbellay remercie M. Lonfat pour ces propos et ces informations complémentaires.

Stéphane Darbellay passe ensuite la parole à **Mme Volpi-Fournier**, Présidente de la FMEP. Mme Volpi-Fournier salue les personnes présentes en leurs titres et fonctions et relève quelques points importants en lien avec la FMEP :

- Renchérissement : la FMEP a demandé au Conseil d'Etat de donner l'entier du renchérissement, soit 3%, à toutes les personnes représentées par la FMEP.
- Attractivité : les dernières analyses intercantionales montrent que les salaires sont dans la moyenne. La FMEP se penche surtout sur les conditions de travail. Elle a demandé une harmonisation entre les enseignants et le personnel de l'Etat, soit 1860 heures pour un 100% (soit 41 heures/semaine). En Suisse, il y a très peu de cantons qui sont au-dessus de 40 heures/semaine. Notre salaire est calculé sur un temps de travail de 38 semaines, alors que nous travaillons sur plus de 38 semaines.
- Santé et sécurité au travail : la santé des enseignants passe par une commission sur la charge de travail. La FMEP se concentre sur une baisse du temps de travail.

Stéphane Darbellay remercie Mme Volpi-Fournier et passe la parole à **M. David Rey**, Président du SER. M. Rey salue l'assemblée et transmet les informations principales du SER : semaine de la lecture du 20 au 24 mars 2023, semaine de la langue française et de la francophonie du 16 au 26 mars 2023 (musique et chanson dans les francophonies), assises romandes de l'éducation, AD du SER le 13 mai à Genève. M. Rey revient encore sur les revendications liées à l'indexation des salaires, sur la pénurie de personnel dans le secteur de l'enseignement et la nécessité de revaloriser la profession. La problématique des élèves au comportement difficile est aussi bien présente en Suisse romande et en Suisse alémanique. Des associations demandent des enquêtes à large échelle sur ce phénomène. Le SER va aussi se pencher sur la problématique de la différenciation et sur la multiplication des diagnostics. On constate en effet une nette augmentation de ces diagnostics dans certains cantons.

Monsieur Darbellay remercie David Rey et laisse la parole aux délégué-e-s pour les questions.

Questions posées à la suite de l'intervention de M. Lonfat :

Mme **Danièle Clivaz** (CO Grône) prend la parole. Elle demande qui défend réellement les enseignants, qui fait preuve de bienveillance envers les enseignants en cas de rupture. Les enseignants sont soumis à toujours plus de pression, de la part de certains parents, de la part de certains élèves. Elle demande aussi ce qui se cache derrière la protection juridique accordée aux enseignants.

M. **Lonfat** répond que l'enseignant, contrairement à l'élève, est un professionnel et doit rester maître de lui-même. Le SE applique la tolérance zéro en cas de menaces sur un enseignant. La protection juridique est aussitôt accordée et un avocat-conseil peut être pris à la charge du SE. Si l'enseignant a commis une faute professionnelle, les choses vont se compliquer. Dans le paquet de mesures visant à renforcer l'attractivité de la profession, des moyens sont alloués au renforcement du soutien juridique (avoir au SE qln. de plus pointu sur ces questions) ainsi qu'au bureau-conseil de Mme Pahud.

Mme **Volpi** précise que l'employeur est obligé de défendre l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions. La FMEP offre une protection juridique et des conseils juridiques en cas de conflits entre collègues, entre enseignant et Direction, des conflits de travail.

Danièle Clivaz imagine une situation : si le Département ne me soutient pas parce que j'ai fait une bêtise, est-ce que la FMEP me donne une protection juridique ? Mme **Volpi** répond par l'affirmative.

M. **Lonfat** ajoute que s'il y a une faute grave commise, ça peut aller jusqu'au licenciement. Il y en a 4-5 par année. C'est le Chef de Département qui prononce le licenciement. Le Chef du SE a une instance de préavis. Si un enseignant a vraiment commis une faute grave (pédo-criminalité, etc.), il n'aura pas forcément droit à la protection juridique de l'Etat ou de la FMEP.

Une question est posée à M. Lonfat : que fait-on pour mieux accompagner les jeunes enseignants ? M. Lonfat dit que la HEP a un grand rôle à jouer à ce sujet. Dans certains cantons, il y a la volonté d'allonger la durée de la HEP. En Valais, on préfère améliorer l'accompagnement des jeunes durant les deux premières années de HEP, notamment sous la forme du mentorat. Les Directions d'école ont aussi un rôle à jouer dans l'accompagnement des nouveaux enseignants.

Le canton va mettre en place une formation avec la HEP pour accompagner les remplaçants. On ne peut « parachuter » des remplaçants dans des classes sans leur donner la moindre information. M. Lonfat souhaite encore instaurer dans tous les établissements des entretiens de qualifications, d'évaluation et de travail entre enseignants et Directions. La formation continue doit être aussi améliorée.

A propos du salaire, M. Lonfat précise que le salaire des enseignants en 38^e remonte à l'époque où les enseignants travaillaient 6 mois à l'école et 6 mois à la campagne. Cette répartition en 38^e est problématique surtout quand on prend des jours de congés non payés. Il serait souhaitable de modifier cette répartition du salaire.

Revenant sur une question liée aux salaires, M. Lonfat ne partage pas l'avis que le salaire du CO n'est pas assez élevé. Si on compare avec des employés d'Etat (master en économie, par exemple), on ne peut dire que le salaire est bas.

Une question est posée à propos des services proposés par Mme Pahud : pourquoi ce soutien aux enseignants est-il si contraignant et maigre ? M. Lonfat déclare que l'accompagnement proposé par Mme Pahud est toujours d'actualité. C'est une structure qui fonctionne bien et il y a toujours de la disponibilité. Mais il faudrait certes pouvoir professionnaliser davantage le bureau conseil.

Comme la parole n'est plus demandée, Stéphane Darbellay remercie toutes les personnes présentes pour la qualité des échanges, pour leur présence, leur engagement et leur soutien.

Avant de clore l'assemblée, il remercie Monsieur Moix, Directeur de l'ECCG pour la mise à disposition des locaux, Le Restaurant « Le Bourgeois » pour la préparation de l'apéritif et du repas.

Il invite encore M. Lonfat, Mme Volpi et M. Rey à passer chercher un présent pour les remercier de leur participation active à l'assemblée, avant de clore la 34^e AD de l'AVECO.